

Projet de création d'une galerie d'art d'établissement

Collège Gaston Chaissac, Pouzauges (85700)

Porteurs du projet :

Lionel Théfany, professeur d'arts plastiques.

Le collège Gaston Chaissac est un établissement scolaire rural qui accueille des élèves issus d'un milieu social en grande majorité peu favorisé au regard de la culture. Pour bon nombre d'entre-eux, les activités proposées au collège sont le seul contact avec l'art.

De ce constat est né la volonté de développer des projets permettant de diversifier ces contacts, en lien avec un axe fort du projet d'établissement qu'est l'**ouverture sur le monde : citoyenneté, ouverture culturelle et internationale**. C'est ainsi qu'un important travail pluridisciplinaire a été effectué depuis 2014 autour du 1 % artistique d'Yves Millecamps. Dans le prolongement de ce projet, un atelier artistique a été mis en place en 2016/2017 avec l'artiste Bernadette Chéné, reconduit cette année avec Christine Laquet.

Il nous semble important de poursuivre la dynamique engagée, dynamique dont nous avons pu mesurer le bénéfice sur la motivation et la curiosité des élèves. Aussi, la création d'un espace d'exposition au sein même du collège constitue à n'en pas douter un bon moyen d'y parvenir, tout en permettant de renforcer la place de l'art comme élément fort participant de l'image de notre établissement.

Pourquoi une galerie d'art d'établissement ?

Ce projet est porté par une dynamique forte, que ce soit au niveau national ou au niveau académique. Les programmes entrés en vigueur en 2016 accordent une place importante à la rencontre sensible avec les œuvres. Une fiche EDUSCOL diffusée récemment à travers les documents d'accompagnement du cycle 3 en explique les enjeux¹. Cette volonté nationale de favoriser l'émergence de lieux d'exposition au sein des établissements est relayée par une dynamique au niveau académique grâce notamment à la rubrique des arts plastiques de l'académie de Nantes, *InSitu*².

Paradoxalement, ce sont les départements dont l'offre en termes de lieux de contact avec l'art est déjà la plus riche qui disposent aussi du plus grand nombre de lieux d'exposition scolaires. Les départements de Loire Atlantique et du Maine et Loire en comptent plusieurs

1 http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/82/8/RA16_C2C3_EART_APLA_mini-galerie-dm_613828.pdf

2 <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/des-uvres-en-milieu-scolaire-775845.kjsp?RH=1397889607293>

quand une seule galerie d'établissement est référencée en Vendée à ce jour, celle du Lycée privé Notre-Dame de Challans. Il nous semble à ce titre important d'offrir aux élèves de Pouzauges et de ses environs un lieu de culture qu'ils puissent s'approprier.

Objectifs

Les objectifs d'un tel projet sont nombreux, qui en fondent toute la richesse et toute l'importance.

Favoriser l'accès à l'art contemporain

La mise en place des Parcours et notamment du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) a été rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il s'agit de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Or, nous le savons, nos élèves ont un accès limité à la culture et en particulier à l'art contemporain. La création d'un lieu d'exposition au sein du collège permettrait de multiplier les contacts avec les œuvres et de susciter l'envie de fréquenter d'autres lieux. L'imprégnation par un contact régulier avec l'art serait indiscutablement un atout majeur.

Donner sens et continuité au PEAC en renforçant la liaison avec l'école primaire

Le renouvellement des cycles avec un cycle 3 regroupant le CM1, le CM2 et la 6^e nécessite de repenser les liaisons entre l'école primaire et le collège. Une galerie au sein du collège mais ouverte sur l'extérieur permettrait de renforcer cette liaison en assurant la continuité du PEAC, dans une temporalité qui excède même le cycle. Il s'agirait, par exemple, de permettre aux collégiens d'aujourd'hui de devenir médiateurs de l'art pour les collégiens de demain.

Renforcer la communauté de vie

L'organisation d'une exposition dépasse le cadre strict du cours d'arts plastiques. Elle est un moyen de répondre à un autre axe fort du projet d'établissement : **renforcer la communauté de vie au collège.**

Prise en charge en partie par les élèves, elle permettrait certes de consolider les apprentissages disciplinaires, mais surtout de développer le sens de l'initiative, l'autonomie... Ce serait l'occasion pour eux de travailler davantage avec les personnels non enseignants. L'ouvrier d'entretien par exemple pourrait mettre ses compétences au service des élèves pour leur permettre de se confronter aux aspects plus techniques comme les dispositifs d'accrochage ou l'éclairage.

En plus d'accueillir les élèves des écoles primaires, la galerie pourrait s'ouvrir plus largement aux familles. S'y réunir, que ce soit autour d'œuvres d'art ou autour des

productions de leurs enfants, serait un moment riche d'échange et de partage. Ainsi pourrait-on contribuer à dépasser les a-priori qui entretiennent souvent une certaine distance entre l'école et les familles.

Impliquer les élèves en les rendant acteurs de leurs apprentissages

Un tel lieu se doit d'être bien plus qu'un espace destiné à la contemplation des œuvres. Il doit être avant tout un outil pédagogique au service des apprentissages. Ainsi, en participant à la sélection des œuvres et à leur accrochage, en construisant des médiations à destination de leurs pairs, les élèves développent des compétences variées en devenant acteurs de leurs apprentissages.

Offrir un support pour travailler l'AP

Observer, décrire, exprimer son ressenti, interpréter,... Une œuvre d'art autorise une grande diversité de discours. Pour cette raison, elle offre, dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé notamment, un support privilégié à la différenciation, particulièrement sur le **domaine 1** du socle commun : **les langages pour penser et communiquer**. Avoir un lieu à disposition sur place permet davantage de souplesse en terme d'organisation. Cela favorise des rencontres ponctuelles, rapides, qui peuvent même être improvisées au gré des besoins.

Développer les partenariats

Des actions conjointes existent déjà entre le collège Gaston Chaissac, le FRAC des Pays de la Loire et l'Échiquier à Pouzauges. Une visite du Musée Mobile, le MuMo, a eu lieu en janvier. Elle a été préparée en amont de façon à ce que toutes les classes de 6ème et toutes les classes de CM2/CM1 du secteur puisse découvrir les œuvres de la collection du FRAC sélectionnées et exposées dans ce MuMo. Lors de la visite des CM2 au collège, cette découverte du MuMo a été l'occasion d'échanger autour d'une expérience commune.

À notre demande, l'exposition du FRAC prévue en mars-avril 2018 inclura dans sa sélection d'œuvres une pièce de Christine Laquet qui intervient au collège durant toute cette année scolaire dans le cadre de l'atelier artistique en 5^e. Ces partenariats et cette cohérence que nous essayons de mettre en place sont importants car ils permettent aux élèves de donner du sens à ce qu'ils font à l'école. Pour cette raison, nous envisageons de les pérenniser et de les étendre à d'autres structures comme l'artothèque de La Roche-sur-Yon notamment.

Acquérir

Enfin, on peut envisager que le collège puisse constituer progressivement un fond propre permettant aux élèves de fréquenter des œuvres dans la durée. Certains collèges de

l'académie ont déjà entrepris cette démarche d'acquisition dont le site académique des arts plastiques *InSitu* se fait l'écho³.

L'expérience autour du 1 % du collège a montré comment une œuvre d'art pouvait contribuer à façonner l'identité d'un établissement et renforcer chez les élèves le sentiment d'appartenance à une communauté de vie. Une galerie d'art d'établissement serait un atout important, s'articulant avec les différents rouages du projet éducatif tout en lui donnant du sens.

Lionel Théfany, le 20 février 2018.

Mise en œuvre

Le lieu

Le lieu envisagé est une salle inutilisée du bâtiment B, au deuxième étage. Il n'y a pas d'ascenseur, mais les escaliers sont suffisamment larges pour permettre le passage d'œuvres même assez grandes.

En fin d'année scolaire 2016-2017, cet espace a déjà accueilli les productions de l'atelier artistique.

Caractéristiques techniques :

Superficie : 51,17 m²

Hauteur sous plafond : 2,90 m

Volumétrie : 148,39 m³

Nombre de radiateurs : 3

Type de sol : linoleum

L'espace dispose de 5 fenêtres, dont 4 sont équipées de volets roulants. Un dispositif d'occultation de la 5^e fenêtre est à prévoir. L'accès se fait par deux portes distinctes.

Cahier des charges du FRAC

Pour pouvoir accueillir des œuvres du FRAC, l'espace doit être sous alarme et fermé. Il ne peut donc s'agir de "couloir" ni de hall d'entrée. L'espace doit être vidé de tout mobilier, peint en blanc ou de couleur claire, les murs doivent être propres. L'utilisation de barres de cimaises métallique n'étant pas toujours adaptée aux œuvres contemporaines, on

3 <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/champ-artistique/collection-d-etablissement-reseau-d-artotheque-1058936.kjsp?RH=1417345336720>

privilégiera les fixations directes avec des chevilles. Il faut donc pouvoir percer des trous pour l'accrochage. (Les plaques de plâtre sont idéales).

Le Frac ne prête pas de matériel (type matériel de diffusion vidéo). Il faut donc souvent que le collège prête un ou deux lecteurs dvd, un téléviseur, un vidéoprojecteur, des enceintes, des rallonges, etc, selon les œuvres présentées. Des socles sont prévus s'il y a du volume mais l'idéal est que le collège en possède – ne serait-ce que pour les expositions de travaux d'élèves où des expositions hors partenariat avec le FRAC, avec l'artothèque de La Roche-sur-Yon par exemple. Il doit s'agir de socles neutres, blanc ou couleur bois.

L'idéal est aussi de prévoir des socles pour poser des volumes et/ou des éléments modulaires pour multiplier la surface d'accrochage et transformer l'espace au gré des besoins. (Des volumes de 1,5 m de large, 2 m de hauteur, en placo ou contreplaqué, peints en blanc).

S'il y a des fenêtres, elles doivent être équipées de volets ou de rideaux. Il faut penser aussi à des éclairages adaptés, indépendants, permettant de mettre en valeur les œuvres et de laisser une partie de la salle dans une relative pénombre (dans les cas de projections vidéo notamment).

Enfin, l'espace doit être assez grand pour pouvoir y recevoir des élèves en visite. Il doit être sous surveillance, et les visites toujours accompagnées.

Pour une exposition en collège, le Frac demande une participation de 150 €. En contrepartie, il prend en charge le transport, l'assurance ainsi que l'installation des œuvres. À cet effet, un médiateur et un régisseur du FRAC se déplacent systématiquement. La participation des élèves peut être sollicitée – et même encouragée dans le cadre d'un dispositif pédagogique – de même que l'aide du technicien du collège.